

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 23 chargée de l'examen du postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

Présidence :	Jean-Daniel Henchoz	Libéral-radical
Membres présents :	Anne-Françoise Decollogny	Socialiste
	Caroline Alvarez	Socialiste
	(remplaçant Mme Chenaux Mesnier))	
	Namasivayam Thambipillai	Socialiste
	Florence Bettschart-Narbel	Libéral-radical
	Eddy Ansermet	Libéral-radical
	(remplaçant M. G. Meystre)	
	Séverine Evéquoz	Les Verts
	Laurent Rebeaud	Les Verts
	Sandrine Schlienger	UDC
	Magali Crausaz Mottier	La Gauche
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Grégoire Junod, directeur Logement et Sécurité publique (LSP) Mme E. Krebs, cheffe de service LSP, Mme E. Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs EJCS, M. Y. Lachavanne, chef d'études et projets au Service des parcs et domaines FIPAV, M. L. Dutheil, chef de division espaces publics au Service des routes et mobilités DT.	
Notes de séances	Mme Cécile Salm, assistante au Service du logement et des gérances LSP.	

Lieu : salle de conférences no 2, Chauderon 9,

Date : lundi 18 mai 2015

Début et fin de la séance : 14h00 – 14h45

Après les présentations d'usage, Mme la postulante est invitée à développer son initiative au titre suscitant la sympathie.

Les buts recherchés

Quand bien même le quartier compte-t-il plusieurs espaces pour les petits ceux pour les adolescentes et adolescents font défaut d'où l'idée d'étendre la convivialité à ces derniers tout en étant attentif à leurs goûts et leurs attentes. En d'autres termes il y va notamment d'installations correspondant à leurs envies et à leurs goûts. Photos à l'appui il est démontré que l'espace est relativement grand, peu utilisé, sans fonction permanente depuis la votation liée à la tour Taoua, exception faite à l'occasion de la manifestation « Habitat et Jardins ». Elle relève aussi que plusieurs associations seraient ouvertes à une démarche sur le site.

La vision de l'Autorité

M. Junod explique que le postulat touche plusieurs services comme en témoigne la présence de plusieurs représentants de l'Administration et que la parcelle se situe sur le domaine privé communal. Sur le fond l'idée est accueillie favorablement à plus forte raison que le site n'est en l'état pas très avenant mais qu'il devra faire l'objet d'une concertation avec les répondants dans le quartier. Il devra s'inscrire dans le contexte d'un projet à terme mais sans doute assez long et indépendant de l'action participative pour l'étude « après Taoua ». Il trouvera son financement dans l'un des crédits-cadres pour les places de jeux et l'aménagement du patrimoine de la Ville. Il relève qu'outre l'utilisation par « Habitat et Jardins », il faudra trouver une solution avec le Comptoir Suisse dès lors que la place offre un accès à cette autre manifestation à Beaulieu.

La vision des commissaires

De manière générale tout un chacun s'accorde pour reconnaître le manque d'emplacements dévolus à la catégorie d'usagers visés par le postulat. Il est souligné qu'à l'adolescence les activités des filles et des garçons ne sont souvent plus les mêmes et qu'il sera nécessaire de tenir compte des adolescentes dans les installations ou les types d'activités qui pourront être choisis. Il est admis que la singularité des lieux incite à faire quelque chose à cet endroit, peu importe que le projet soit éphémère ou temporaire. Il ne saurait en revanche durer et péjorer l'éventuel PPA pour la revitalisation de ce secteur. Quand bien même le carrefour n'est-il pas très propice à la convivialité, il pourrait prévaloir par une dimension pédagogique et végétale inscrite dans son contexte provisoire pour les raisons énoncées ci-dessus. Au niveau des idées d'installations celle d'un skate-park est évoquée pour combler le déficit en la matière dans le quartier et éviter que ce genre d'activité s'exerce de manière improvisée. Enfin au niveau de la concertation il est souhaité que les jeunes aient prioritairement la possibilité de s'exprimer et de valoriser leurs idées.

Conclusion

A l'issue d'une discussion ouverte et aux composantes convergentes, le postulat est accepté à **l'unanimité** de la commission.

Lausanne, le 18 juin 2015

Le rapporteur
Jean-Daniel Henchoz

